



Section Sièges de courtoisie		Page 1 de 2	
	Adoptée le 1 ^{er} mai 2007	Révisée le 18 février 2016	Revue Juin 2011

Énoncé	<p>Reconnaissant qu'il existe des situations particulières ou exceptionnelles devant être étudiées à la pièce, le Service de transport Francobus met en place une procédure pour l'octroi de siège de courtoisie. Le siège de courtoisie peut être accordé pour le bénéfice de l'élève et ne doit en aucun cas entraîner des coûts supplémentaires, accroître la longueur des circuits d'autobus, pénaliser les élèves déjà à bord du véhicule ou créer des précédents.</p>
Modalités	<p>Le parent, tuteur, tutrice :</p> <p>Le parent, tuteur, tutrice remplit le formulaire électronique TR017-N Nouvelle demande de siège de courtoisie. Cette demande est valide pour une année scolaire. Au besoin, une demande de renouvellement doit être soumise l'année suivante en complétant le formulaire électronique TR017-R Renouvellement siège de courtoisie. Un siège de courtoisie peut être accordé si toutes les conditions suivantes sont rencontrées :</p> <ol style="list-style-type: none">1. il y a un siège de disponible à bord de l'autobus ;2. il y a un arrêt existant ;3. le parent, tuteur, tutrice est responsable d'accompagner l'élève à l'arrêt ;4. la durée et le circuit du véhicule n'est pas affecté ;5. le besoin est identifié pour la totalité de l'année scolaire. <p>N.B. Aucune demande de siège de courtoisie ne sera prise en considération pendant le mois de septembre. Ce mois est dédié uniquement à la mise en place et à la coordination du transport pour les ayant droits.</p> <p>Si l'autobus dessert deux écoles à la fois, le nombre de sièges de courtoisie à bord d'un autobus sera partagé équitablement entre les deux conseils scolaires.</p>



Section Sièges de courtoisie		Page 2 de 2	
	Adoptée le 1 ^{er} mai 2007	Révisée le 18 février 2016	Revue Juin 2011

	<p>Au cours de l'année scolaire l'autorisation spéciale du siège de courtoisie pourrait être révoquée si ce siège est requis pour accueillir un élève ayant droit au transport dans cette zone de fréquentation.</p> <p>Les changements ponctuels ou à durée limitée tels que changer d'autobus pour aller chez des amis ou aller chez la gardienne durant les voyages ou les vacances des parents ne sont pas considérés comme des sièges de courtoisie et ne seront jamais approuvés.</p> <p>Le Service de transport Francobus :</p> <ol style="list-style-type: none">1. reçoit et analyse la demande en fonction des critères établis ;2. avise l'école de la décision en indiquant les raisons ;3. garde à jour une liste des élèves qui reçoivent des sièges de courtoisie ; et4. assigne les sièges en utilisant le concept du premier arrivé premier servi en tenant compte de l'âge et la distance et de l'équité entre les conseils scolaires si l'autobus dessert deux écoles simultanément.
--	---